

Glyphosate : vers une nouvelle autorisation ?

L'EFSA a publié, hier, les conclusions scientifiques d'une évaluation très attendue pour que la Commission et les États membres se prononcent sur son autorisation.

Le glyphosate, cette substance utilisée dans la formulation du désherbant très controversé Roundup®, sera-t-il à nouveau autorisé dans l'Union européenne quand son autorisation prendra fin le 15 décembre 2023 ? *A priori* oui, selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui dit n'avoir pas « **identifié de domaine critique d'inquiétude** ».

En 2022, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) avait conclu que le glyphosate ne pouvait pas être classé comme cancérigène. Les conclusions publiées hier par l'EFSA sont le résultat d'une consultation publique et d'une évaluation préparée par quatre États rapporteurs (France, Pays-Bas, Hongrie et Suède) contre un habituellement, preuve de la sensibilité du sujet.

Des lacunes

Malgré sa conclusion rassurante, l'agence identifie plusieurs lacunes. Notamment un manque d'informa-

tions sur la toxicité de l'un des composants présents dans une formulation à base de glyphosate, l'évaluation des risques alimentaires pour les consommateurs et celle pour les plantes aquatiques. Pour l'écotoxicologie, l'étude a identifié « **un risque élevé à long terme pour les mammifères dans douze des vingt-trois utilisations proposées du glyphosate** ».

La Confédération européenne syndicale d'agriculteurs Copa-Cogeca a relayé sur Twitter ses conclusions avec le message : « **Écoutez la science.** » « **La réponse positive de l'EFSA malgré les lacunes reconnues dans les données et l'évaluation du glyphosate sape la confiance du public dans les institutions européennes qui ont un rôle à jouer dans la protection de la santé des citoyens et de l'environnement** », a regretté Angeliki Lysimachou de l'ONG PAN Europe.

En 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), qui

dépend de l'Organisation mondiale de la santé, avait déclaré le glyphosate comme « **probablement cancérigène** ». En 2021, l'Inserm soulignait que « **des études expérimentales suggèrent des effets délétères en lien avec un mécanisme de perturbation endocrinienne** ».

Pourquoi ces différences de conclusions ? Pour les ONG, les agences européennes souffrent d'un biais en s'appuyant sur des études scientifiques commandées par des industriels qui n'étudient pas tous les risques.

Dès la fin de l'été, la Commission proposera une décision aux États qui devront se positionner. En réaction, trente-trois ONG environnementales françaises ont demandé à Emmanuel Macron de s'opposer à cette réautorisation, lui rappelant ainsi sa promesse de « **sortir du glyphosate en France au plus tard début 2021** ».

M. G.



Le glyphosate va sans doute, de nouveau, être autorisé par l'autorité européenne de sécurité des aliments.

| PHOTO : THOMAS BRÉGAPOIS, OUEST-FRANCE